

MATINÉE TECHNIQUE DU 22 AVRIL 2021

# Travailler un plan d'évolution des systèmes d'information des SSTI

La journée d'étude de Présanse tenue le 22 avril dernier au format webinaire a consacré sa première séquence au Schéma directeur des Systèmes d'information. L'article qui suit constitue un résumé des travaux réalisés à cette date, avec l'appui de la société Inphotep et ayant pour objectif la mise en œuvre, à terme, de systèmes d'information dans les SSTI permettant de répondre aux attentes et aux besoins liés à leurs missions actuelles et futures.

## Rappel de la méthode et de la stratégie suivie

Les travaux ont démarré par une reprise de l'état des lieux réalisé en début d'année avec l'appui du Cabinet Valmen. La description de la situation actuelle a permis de tracer des pistes partant de la réalité pour atteindre la cible retenue, ce en suivant la méthodologie suivante :

1) Déterminer une **vision cible** du système d'information en listant et articulant précisément les fonctionnalités requises pour assurer l'offre de services, prendre en considération les évolutions potentielles à l'issue de la loi à venir, être en situation de prendre le « virage numérique en Santé » inscrit dans les politiques publiques, doter les professionnels d'outils au quotidien indispensables à leur activité, et créer une capacité de consolidation des données dans le secteur.

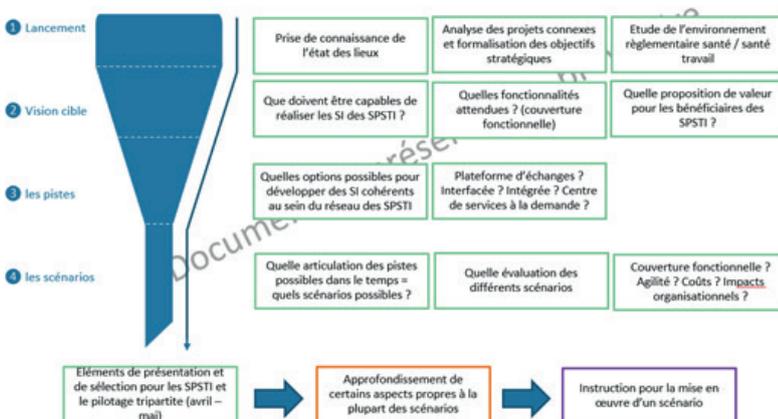
2) Une fois connus l'état des lieux et la vision cible, travailler les **différentes pistes et modèles possibles** pour les systèmes d'information des SSTI, en veillant à n'en éliminer aucun d'emblée afin de permettre une appropriation future des décisions par toutes les parties prenantes.

3) Articuler les grandes options possibles à travers **différents scénarii**, chaque scénario représentant un schéma directeur de développement des SSTI possible. A noter que tous les scénarii permettent d'atteindre la vision cible à terme, mais la part mutualisée à l'échelon national et celle portée par le niveau local peuvent varier. Ainsi, les délais de disponibilité des différentes fonctionnalités, le besoin de financement mutualisé, ou le besoin de coordination peuvent-ils différer. Les scénarii ont été décrits et évalués selon plusieurs critères : part des fonctionnalités mutualisées (couverture fonctionnelle), capacités à s'adapter dans le temps et à l'évolution des besoins (agilité), impacts organisationnels et de gouvernance, estimation du coût de la part mutualisée (investissement), et enfin les risques inhérents au projet.

Deux livrables produits par la société Inphotep, après travail et présentation du comité de pilotage dédié à ce dossier, de la commission des systèmes d'information, et du bureau de Présanse, sont maintenant mis à disposition des SSTI :

## Doter les SPSTI, les partenaires sociaux et l'Etat d'un travail étayé d'aide la décision

Une approche en entonnoir



- A. Description détaillée de la vision cible**
- B. Instruction de scénarii pour le développement du système d'information des SSTI**

## Traduire la vision cible en langage courant

La technicité nécessaire pour décrire de manière opérationnelle la vision cible et un schéma directeur de développement des systèmes d'information peut constituer un obstacle à l'appréhension des enjeux du dossier et donc, en conséquence, à l'expression de la volonté politique des parties prenantes. Ainsi, en parallèle du travail d'Inphotep, sur recommandation de la commission des systèmes d'information, a-t-il semblé important d'exprimer en langage courant, et en fonction des acteurs, les attendus et la couverture fonctionnelle d'un tel projet.

**Employeurs** : Avoir accès à une interface identique partout en France pour communiquer avec leur SSTI-SPSTI et échanger les informations utiles à la prise en charge de leurs salariés et à leur attente de conseils. Disposer d'informations lisibles et comparables sur l'offre de services de chaque SPSTI. Disposer d'un compte individuel qui assure la traçabilité des informations de l'entreprise et leur portabilité vers un autre SPSTI, le cas échéant. Être en mesure de connaître à tout moment la situation de chaque salarié au regard du suivi individuel de son état

de santé quelle, que soit sa mobilité ou le nombre de ses employeurs.

Pouvoir planifier les rendez-vous des salariés en ligne à partir d'une interface identique partout en France.

Avoir l'assurance de la confidentialité et de la sécurité des données d'entreprise...

**Salariés** : Avoir accès à ses informations personnelles et à ses conseils de prévention en ligne. Avoir l'assurance de la sécurité et de la portabilité des données personnelles recueillies par le SPSTI et consignées dans le DMST, et en partie versées dans le DMP.

...

**Branches professionnelles et entreprises multisites** : Bénéficier de données consolidées par les SPSTI et cohérentes partout en France pour nourrir leur dialogue social et travailler les sujets en lien avec la Santé au travail. Bénéficier de données consolidées par code SIREN pour avoir une vision globale quels que soient le nombre d'établissements de l'entreprise et le nombre de SPSTI impliqués.

...

**Pilotes du système de Santé au travail** : Disposer de données cohérentes de la part des SPSTI pour établir des diagnostics territoriaux pouvant orienter les plans de Santé au travail.

Disposer de rapports d'activité consolidés sur la base d'indicateurs partagés à l'échelon local, régional et national. Être en situation de vérifier l'effectivité et la qualité du service rendu.

...

**Equipes pluridisciplinaires des SPSTI** : Disposer des outils permettant de suivre leur activité et de piloter au quotidien la prise en charge effective des effectifs qui leur sont confiés.

Pouvoir exploiter les données qu'elles recueillent pour cibler leur action.

Pouvoir assurer l'identitovigilance au moment des visites.

Disposer d'outils adaptés pour la pratique à distance.

Communiquer au sein du réseau de professionnels mobilisés pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

...

**Directions des SPSTI** : Disposer des tableaux de bords pour assurer la qualité et l'effectivité du service rendu.

Suivre les délais de réponse aux demandes de visites et autres demandes d'actions en milieu de travail ou de conseils.

Pouvoir situer les performances du SPSTI par rapport aux autres à l'échelle régionale et nationale.

...

**Chercheurs** : Disposer de données collectives de qualité pour faire progresser la connaissance en Santé au travail.

...

A partir de là, les parties prenantes pourront également être interrogées sur leurs attentes en termes de délais pour disposer de ces fonctionnalités. Les coûts et les économies qui en découleront pourront ainsi s'envisager dans le temps.

### Préparer progressivement les décisions et les transformations indispensables des Systèmes d'information (SI)

Les travaux menés permettent donc de poser sans a priori les options possibles et constituent une étape dans l'élaboration de décisions collectives à venir.

Selon les scénarii, les premières estimations d'investissement et de coût de fonctionnement font apparaître des besoins de financement sur plusieurs années, compris entre quelques millions d'euros et plusieurs dizaines de millions d'euros. Il apparaît que de telles ressources ne peuvent être mutualisées qu'avec la compréhension et la volonté clairement exprimées des parties prenantes (les pilotes institutionnels du système – Partenaires sociaux et Etat), et bien sûr, les opérateurs que sont les SSTI, ou futurs SPSTI.

A noter qu'à ce stade les chiffrages sont des estimations grossières permettant simplement des comparaisons d'échelles. Ils ne constituent pas un travail fin et stabilisé. Ils ne portent, par ailleurs, que sur la part mutualisée entre les Services, et non sur la part locale. Il est impossible, pour l'heure, de déterminer, même grossièrement, les économies générées par la mutualisation en local. Pour information, les dépenses annuelles des SSTI pour le fonctionnement de leurs SI en local sont estimées à 50 millions d'euros (3 % de leur chiffre d'affaires). A titre de comparaison, les dépenses informatiques d'une entreprise de l'OCDE appartenant au secteur de la Santé se situent autour de 5 % de son CA.

**Lors de sa réunion du 21 avril dernier, le Conseil d'Administration a approuvé la démarche qui consiste, à partir du travail réalisé, à aborder dès à présent au sein du réseau et à l'extérieur, les tenants et aboutissants de ce dossier capital pour la réussite de la mission des Services. Un point sur les retours de ces premiers échanges sera fait lors de l'Assemblée générale de Présanse le 10 juin. ■**

---

#### Ressources :

La version détaillée de cette synthèse ainsi que le support de présentation du 22 avril sont à retrouver sur le site de Présanse dans la rubrique dédiée : [Presanse.fr](http://Presanse.fr) ▶ Ressources ▶ SI

---